



Ma mère à un recours possible ou cette pratique est légale ?

Par **SABA**, le **12/09/2009** à **22:07**

Bonjour, rnrnMon papa est décédé la semaine dernière d'une longue maladie. rnrnIl y a dix ans, ayant connu de graves difficultés financières suite à une mauvaise gestion, ils ont revendu leur maison pour une somme de 55 000€ aux patrons de mon père. Cette somme correspond à ce dont qu'ils avaient besoin pour faire face à leurs créanciers. Ses employeurs se sont proposés de le "dépanner". Mes parents étant dans le besoin, car leur maison devait être saisie, l'ont donc revendue. Ils devaient rembourser les employeurs de mon père à hauteur de la somme empruntée. rnils restaient donc en tant que locataire dans la maison et versé un loyer directement perçue sur le salaire de mon père. rnrnAyant largement remboursé leur dette, mes parents souhaitaient récupérer leur bien. rnrnLes employeurs de mon père s'y opposent. Ils sont d'accord pour lui revendre la maison pour une somme de 110 000€. rnrnJ'ai découvert ceci quelques jours après le décès de mon père et je souhaite savoir si ma mère à un recours possible ou si cette pratique est légale et normale. rnrnMerci rnrnDavid